

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 28 JUIN 2022

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU, Stéphanie JACOPIN, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Jérôme CHALAMET, Elisabeth GUYOT.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Franck CARRU procuration à Pascale LEGER.

Secrétaire de séance : Pascale LEGER

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Marc CHAUVIN a donné sa démission du conseil municipal par un courrier du 23 juin 2022. Monsieur Chauvin étant adjoint au maire, c'est Madame la Préfète qui est destinataire de la démission et qui notifiera à l'intéressée la prise en compte de sa démission.

#### **CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN VÉHICULE MINIBUS**

Par délibération du 28 juillet 2020 le conseil municipal a validé un contrat de location d'un véhicule type minibus de 9 places, mutualisé avec les communes de Rochegude, Bouchet et Saint Restitut. Ce véhicule a été livré le 7 juin 2022.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention constitutive d'un groupement relatif à la mutualisation de ce véhicule.

La commune de Rochegude est le coordonnateur de ce groupement qui a une durée de 3 ans, durée correspondant au contrat de location du véhicule. Le coordonnateur assure la gestion quotidienne du véhicule (assurance, entretien, etc...). Chaque membre participe à part égale aux frais de fonctionnement du véhicule.

Cette convention n'appelle pas de remarque et est approuvée à l'unanimité.

#### **FINANCES LOCALES**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Comme chaque année, les enfants du Groupe Scolaire ont bénéficié d'un ticket de 5€ par enfant à valoir sur les attractions de la fête foraine de Suze la Rousse. Le comité

des fêtes a réglé aux commerçants forains les tickets pour une somme de 885 € qu'il convient de rembourser au comité des fêtes par une subvention exceptionnelle.  
Approuvé à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET JARDIN DES VIGNES**

Depuis plusieurs années, la commune a un projet d'aménagement de la partie basse du Jardin des Vignes.

Par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2022, la commune avait accepté de modifier la mise à disposition de cet espace afin de pouvoir disposer de la surface nécessaire à ce projet.

EcoArchi, le maître d'œuvre en charge de ce projet prévoit :

- une emprise de 4 103 m<sup>2</sup> d'espace aménagé
- 107 places de stationnement dont 3 réservées aux camping-cars et 5 places de covoiturages
- un espace de repos avec 3 tables de pique-nique et 5 arceaux à vélos
- de nombreuses plantations dont une quarantaine d'arbres

Ce projet a un coût estimé à 153 564 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Les travaux pourraient commencer en novembre 2022.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir des subventions au taux maximal.

Approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET CITY STADE ET CLÔTURE DU STADE**

Afin d'améliorer les équipements sportifs de la commune, il est proposé de remplacer intégralement la clôture du stade qui est en très mauvais état. Le devis le plus avantageux pour ce remplacement s'élève à 23 393 € HT.

D'autre part, après échanges avec le club de tennis, il est proposé de créer un City Stade sur un des 2 courts de tennis. Le nouvel équipement permettra d'être aussi utilisé comme court de tennis en installant ponctuellement un filet amovible. Le coût de ce projet est estimé à 42 862 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir des subventions au taux maximal.

Approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS – TABLEAU SAINT BACH**

L'association les Amis de l'Eglise a sollicité la commune pour envisager la restauration de certaines œuvres d'art appartenant à la commune et installées dans l'église Saint Bach. Après réflexion, le tableau « Le martyr de Saint-Bach » qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques semble être l'œuvre qui nécessite le

plus rapidement une restauration. Il est de grande taille (4,5 m x 3,5 m) et la toile est très endommagée. Le cadre nécessite également une restauration et il faut prévoir un accrochage par une entreprise spécialisée. Les travaux de restauration dureront plus d'une année. Le coût total estimé s'élève à 38 455 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DRAC, le Département, la Région, le service Mécénat du Crédit Agricole et la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme afin d'obtenir des subventions pour financer ce projet.

La commune peut espérer 70% de subventions.

Approuvé à l'unanimité.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été prescrite une première fois en 2004, puis n'ayant pas abouti, la révision a été à nouveau prescrite le 11 décembre 2015.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en conseil municipal le 16 février 2021.

Une réunion publique a été organisée le 24 mars 2022.

Une réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée le 13 mai 2022.

Au terme d'une procédure longue et compliquée, la commission d'urbanisme propose au conseil municipal d'arrêter le projet de PLU tel qu'il a été établi en tenant compte des obligations imposées par les services de l'Etat et des contraintes de terrain. La commission d'urbanisme a fait le choix d'arrêter un projet de PLU qui optimise l'évolution démographique de la commune et qui répond au mieux aux obligations réglementaires afin de faciliter sa validation par le Préfet.

Après le vote de l'arrêt du PLU, la procédure administrative est la suivante :

- envoi aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour émettre un avis
- enquête publique de 2 mois
- rapport et conclusions du commissaire enquêteur (1 mois)
- prise en compte des avis et des conclusions du commissaire enquêteur pour approbation du PLU par le conseil municipal
- le PLU est rendu exécutoire 1 mois après le vote final du conseil municipal

Monsieur Princet fait remarquer que la zone du PPRI est intégrée au plan de zonage et masque donc toute la zone concernée. Il est expliqué que quelles que soient les zones, le PPRI prime sur le PLU.

Après discussion et échanges, l'arrêt du PLU est voté à l'unanimité.

Suite à ce vote, les documents de zonage et de règlement peuvent être consultés en mairie mais l'enquête publique sera plus propice à la consultation.

## INFORMATIONS DIVERSES

- décision du maire : le marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie a été attribué à l'entreprise Eiffage.
- l'association SPES a adressé un courrier pour faire don à la commune de la croix Saint Sauveur qui a été reçue en don par Monsieur Charancon. Monsieur le Maire indique qu'il a délégation pour accepter ou refuser ce don mais souhaite avoir l'avis du conseil municipal. Cette croix nécessite une restauration estimée à 5 000 € HT et pourrait ensuite être installée au Jardin des Vignes. L'ensemble des élus présents se prononcent favorables à ce don.
- Les travaux de construction du nouveau collège commenceront concrètement le 18 juillet 2022 pour une durée de 2 ans.
- Le référé déposé par la commune de Bollène contre le projet de déviation a été retiré par la commune de Bollène. Malgré tout, le Tribunal Administratif a condamné la commune de Bollène à 3 000 € à verser au Département de la Drôme.
- Suite à la vacance de poste aux services techniques, un agent sera recruté le 13 septembre 2022.
- Suite à la mise en place d'une facturation d'évacuation des dépôts sauvages, un premier forfait de 100 € a été facturé et payé.

La séance est levée à 21h30

Le Maire  
Hervé MEDINA



La secrétaire de séance,  
Pascale LEGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascale Leger', written over a faint, illegible stamp or background.